



Stratégie multicanaux pour l'alarme et l'information en cas d'événement

Perspectives 2035

En vertu de la LPPCi, l'OFPP est chargé d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme et de les mettre à la disposition des partenaires de la protection de la population. Ces systèmes sont pilotés par un système central commun. Différentes questions se posent quant au développement des canaux existants utilisés pour la transmission d'informations, d'alertes et d'alarmes. L'arrêt des OUC, les enseignements tirés de la guerre en Ukraine en matière d'information de la population et les changements de comportement du grand public en matière de médias jouent notamment un rôle à cet égard. Par ailleurs, une intervention parlementaire demande l'introduction de la diffusion cellulaire (motion Riniker).

Quels moyens la protection de la population doit-elle utiliser à l'avenir pour transmettre des informations, des alertes et des alarmes à la population ? La stratégie multicanaux pour la transmission d'informations, d'alertes et d'alarmes à la population (SIAAP) vise à permettre l'adoption des mesures nécessaires, à adapter le cas échéant les bases légales et à assurer la disponibilité des ressources requises.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.03.2026)

Contexte

L'OFPP entend maintenir une bonne partie des systèmes déjà en place, à savoir les sirènes, le site web et l'application Alertswiss ainsi que les messages radio à diffusion obligatoire. La diffusion cellulaire doit être introduite pour l'envoi rapide de courts messages textuels à tous les smartphones d'une zone touchée. Par ailleurs, l'OFPP propose d'abandonner le système radio d'urgence IPCC et d'améliorer les points de rencontre d'urgence sur le plan conceptuel. Un développement du système central doit permettre l'échange de formats de messages lisibles par machine.

La stratégie a été soumise aux cantons et présentée aux médias à l'été 2024. En novembre 2024, le Conseil fédéral a validé les axes prioritaires de la stratégie ([communiqué de presse](#)). Il a demandé au DDPS d'examiner, en concertation avec les cantons, les compétences futures (financement compris) en matière de sirènes. Le 15 octobre 2025, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative aux modifications de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile ([communiqué de presse](#)), qui a pris fin le 2 février 2026. Pour assurer le maintien de la valeur et le développement des systèmes de transmission d'informations, d'alertes et d'alarmes à la population, à savoir le système central, le système de télécommande des sirènes, la diffusion cellulaire, le développement de l'application et du site web Alertswiss ainsi que le démantèlement de la radio d'urgence, la Confédération prévoit d'ici 2035 des coûts d'investissement et d'exploitation de 410,9 millions de francs, dont 269,4 millions correspondent à des moyens supplémentaires nécessaires. Le Conseil fédéral va demander au Parlement de voter des crédits d'engagement pour réaliser la SIAAP.

Prochaines étapes

Les résultats de la procédure de consultation sont actuellement évalués et le message est en cours de rédaction. Ce dernier doit être transmis au Parlement encore en 2026. Dans l'ensemble, le financement des mesures prévues pourrait s'avérer difficile en raison de la situation tendue des finances fédérales. Compte tenu des contributions à la consultation et des dernières décisions du Parlement concernant les OUC, il est envisagé actuellement d'exclure la question de la radio d'urgence du message actuel et d'examiner d'autres options.

Défis actuels

En raison d'exigences élevées en matière de capacité et/ou de fiabilité, l'exploitation des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme coûte cher. L'OFPP estime que, en fonction de la variante choisie, les coûts devraient atteindre quelque 269 millions de francs d'ici 2035. Les ressources doivent être garanties dans un contexte financier extrêmement difficile, raison pour laquelle il est nécessaire de donner la priorité à certains systèmes et de revoir la répartition des tâches.

En raison des résultats de la consultation et des dernières décisions du Parlement concernant les OUC, des questions de principe concernant la radio d'urgence restent pendantes. Afin d'éviter de nuire au maintien de la valeur et au développement des autres systèmes, il est actuellement envisagé d'exclure la question de la radio d'urgence du message actuel et afin de pouvoir examiner plus attentivement d'autres options. Les résultats de la consultation seront publiés dès que le Conseil fédéral en aura pris connaissance et aura décidé des mesures à prendre.

Rôle de la Confédération

L'OFPP exploite et développe les systèmes d'information, d'alerte et d'alarme pour la protection de la population. Il est en contact continu avec les utilisateurs des canaux et du système central.

Rôle des cantons

Les systèmes étant utilisés dans le cadre de la gestion d'événements, les utilisateurs sont des organes cantonaux, en situation normale comme dans la plupart des scénarios. Les cantons sont en contact avec l'OFPP à différents niveaux concernant l'utilisation et le développement des canaux. Conformément au mandat du Conseil fédéral, l'OFPP a présenté à l'aide d'un concept général comment la responsabilité et le financement des sirènes décentralisées peuvent être transférés aux cantons. L'OFPP continuerait toutefois de financer le dispositif de déclenchement à distance, qui garantit l'activation de toutes les sirènes dans une zone concernée, et la Confédération mettrait en place le nouveau système de diffusion cellulaire, en plus des systèmes existants. Les cantons pourront prendre position sur les propositions dans le cadre de la procédure de consultation.

Données du projet	
Responsabilité	NEOC, coordination AIE

Durée	La stratégie a été élaborée à l'horizon 2035. Les décisions politiques doivent être prises d'ici 2026.
Décisions politiques	Conseil fédéral : discussion 2024. Parlement : message 2025/2026.
Investissements	Les investissements dépendent des décisions politiques.
Ressources financières de la Confédération	Les ressources financières nécessaires jusqu'en 2035 dépendent des décisions politiques.
Ressources financières des cantons	Le DDPS a soumis aux cantons un concept général pour la future répartition des compétences (financement compris) concernant les sirènes mobiles et fixes. De plus, des ressources financières seront éventuellement nécessaires pour développer les capacités de la protection de la population afin de mettre à disposition du public des installations pour le chargement des téléphones portables ou des accès Internet en cas d'urgence.